

Le Syndicaliste Libre

ORGANE MENSUEL DES SYNDICATS **FORCE OUVRIERE**
DE SEINE-MARITIME



Immeuble Jules Ferry Rue Enseigne Renaud - 76000 ROUEN -

Tel : 02.35.70.26.40 E-mail : udfo76@force-ouvriere.fr udforceouvriere76@gmail.com

Bulletin N°171 OCTOBRE 2021 - N°d'Identification : 427861448 00012 - Prix : 0,20 E

Directeur de la Publication : Yanis AUBERT Site Internet : 76.force-ouvriere.org

EDITO

A l'appel de plusieurs organisations syndicales, dont FO, une manifestation a été organisée le 5 Octobre dernier.

Sur le Département de Seine Maritime, 4 000 personnes se sont mobilisées pour faire entendre au gouvernement que le fait de faire revenir sur le devant de la scène une réforme des retraites était plus que malvenue, la relance économique et sociale devant être une priorité absolue. La relocalisation des entreprises stratégiques est un exemple concret.

Depuis le début, FO s'est montrée claire sur ce sujet : nous ne laisserons pas passer une énième réforme des retraites.

Même le COR, le Conseil d'Orientation des Retraites, n'en voit pas la nécessité, que ce soit sur un allongement de la durée de cotisation ou de la mise en place d'un régime universel par points.

Ce 5 Octobre, la question du pouvoir d'achat était aussi une des revendications que FO porte depuis des mois.

L'augmentation du prix de l'énergie, subit par la population, mais aussi l'augmentation des produits de première nécessité ont contraint par la loi, l'augmentation du SMIC de 2,2% au 1^{er} Octobre.

Cette augmentation n'est pas un cadeau du gouvernement pour l'ensemble des salariés car ceux-ci ne profiteront que de manière parcelle de cette augmentation s'ils sont payés au niveau du SMIC, voire légèrement au-dessus.

Le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi, et le manque de main-d'œuvre, dans certains secteurs d'activité, le démontre actuellement.

L'attractivité des emplois passe par le salaire et la rémunération.

C'est pourquoi FO revendique des augmentations substantielles dans les branches et les entreprises pour ne pas avoir d'écrasement de salaires et de perte de pouvoir d'achat pour les salariés du privé.

FO revendique, par la même occasion :

- Le dégel du point d'indice pour que les fonctionnaires ne soient plus payés, comme en ce moment, dans les 1^{er} niveaux de la grille en dessous du SMIC ;
- D'enrailler la crise des vocations dans certains métiers.

La perte de pouvoir d'achat est aussi subie par nos camarades en retraite, avec une augmentation des prix sur l'année de 2,2%.

L'AGIRC et l'ARCCO prévoient une revalorisation des pensions sous indexée de 0,5%.

Par conséquent, FO exige que les pensions soient indexées sur les prix.

Malgré une pénurie de main d'œuvre, certains salariés sont suspendus pour ne pas avoir un schéma vaccinal complet ou de pass sanitaire.

Cela constitue une sanction pour ceux-ci.

Pour FO, aucune sanction ne doit être infligée aux travailleurs dans le contexte sanitaire actuel.

FO demande à ce que l'état d'urgence sanitaire soit levé.

Depuis le 1^{er} Octobre, les demandeurs d'emploi sont moins bien indemnisés.

Ils n'ont pas demandé à perdre leur boulot. Ils ont parfois été licenciés par effet d'aubaine par leurs employeurs. Ils ne doivent pas en plus subir une indemnité de misère.

Cette loi tend à paupériser davantage les demandeurs d'emploi.

FO exige l'abrogation de la loi portant sur la réforme de l'assurance chômage.

Il y a eu le 5 Octobre, mais il est certain que bien d'autres actions vont être à mener afin de faire entendre nos revendications.

Les intersyndicales qui vont se réunir définiront les modalités de ces futures actions.

Le Secrétaire Général
Y. AUBERT



31^{ème} Congrès de l'Union Départementale FORCE OUVRIERE

Le 16 Septembre 2021 à YVETOT

COMPOSITION du BUREAU de l'Union Départementale F.O. de Seine-Maritime

SECRETARE GENERAL Yanis AUBERT

SECRETARES ADJOINTS
Annick ALLEAUME
Quentin QUEMENER
Patrick REAL

TRESORIER E Barbara PAVIOT

TRESORIER ADJOINT Hervé PINEL



REPARTITION DES TACHES DES MEMBRES DU BUREAU

SECRETARE GENERAL Yanis AUBERT

Chargé :

- des rapports avec la Confédération, les Unions Départementales, les Fédération et les Pouvoirs Publics ;
- du fonctionnement général de l'Union Départementale et des Unions Locales ;
- des désignations dans les organismes sociaux et les institutions de formation professionnelle ;
- des activités des secrétariats ;
- de la liaison avec la presse ;
- de la parution du Syndicaliste Libre ;
- de la convocation du Bureau et de la Commission Exécutive ;
- de la coordination avec les U.D. normandes concernant les désignations ;
- de la mise en forme des procès verbaux du Bureau et de la Commission Exécutive ;
- de la formation des militants ;
- de l'AFOC, en coordination avec Christian DEMANNEVILLE.
- des problèmes sociaux ;
- des très petites entreprises, (T.P.E.), en relation avec Gaëtan NUGUES ;
- des C.P.R.I.A., (Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat), en relation avec Gaëtan NUGUES.

SECRETAIRE ADJOINTE Annick ALLEAUME

Chargée :

- de la coordination de l'Union Départementale avec les Syndicats du secteur privé ;
- de la formation économique syndicale et environnementale ;
- des Organismes Sociaux ;
- de la Commission Sociale ;
- de la Commission Juridique avec Quentin et Yanis

SECRETAIRE ADJOINT Quentin QUEMENER

Chargé :

- du développement ;
- de la propagande en général en relation avec Yanis AUBERT ;
- du dialogue social ;
- des élections professionnelles, (Protocoles d'Accords Préélectoraux, collation des résultats, transmission Confédération et Fédérations etc...) ;
- de la législation du travail en relation avec Annick ALLEAUME ;
- de la médecine du travail ;
- de l'organisation des manifestations en lien avec Patrick REAL ;
- du regroupement des avantages des différents CSE.

SECRETAIRE ADJOINT Patrick REAL

Chargé :

- de l'Enseignement ;
- des universités ;
- de la recherche ;
- de la correspondance avec les jeunes en formation ;
- de la coordination avec les syndicats de la fonction publique d'état, territoriale et de la santé en relation avec Yves DOSDAT ;
- de l'intersyndicale en relation avec Yanis AUBERT ;
- de l'organisation des manifestations en lien avec Quentin QUEMENER.

TRESORIERE Barbara PAVIOT

Chargée :

- de la Trésorerie de l'Union Départementale ;
- du fonctionnement matériel de la Trésorerie : rappels de trésorerie, factures en relation avec Hervé PINEL ;
- de la supervision de l'enregistrement des commandes de Timbres et de la tenue de la comptabilité journalière qui seront assurés par le secrétariat administratif ;
- de l'organisation administrative des manifestations et du CECOM.

TRESORIER ADJOINT Hervé PINEL

Chargé :

- de la trésorerie de l'Union Départementale en lien avec Barbara PAVIOT ;
- de la formation professionnelle ;
- de l'U.C.I., (Union des Cadres et Ingénieurs) ;
- de la communication internet et réseaux sociaux.



<p align="center">Membres de la COMMISSION DE CONTROLE de l'Union Départementale F.O. de Seine-Maritime</p>
--

❖	DEMANNEVILLE	Christian	Cuir, Textile, Habillement
❖	HENRY	Françoise	F.E.C.
❖	LEVESQUE	Lionel	Métallurgie



<p align="center">Membres de la COMMISSION DES CONFLITS de l'Union Départementale F.O. de Seine-Maritime</p>

❖	AUBE	Olivier	Transports
❖	CAUDRON	Nadine	SPS
❖	ELOUARD	Eric	Transports



**Membres de la COMMISSION EXECUTIVE
de l'Union Départementale F.O. de Seine-Maritime**

❖ ALLEAUME	Annick	Action Sociale
❖ AUBERT	Yanis	Métallurgie
❖ AUBREE	Stéphanie	FEC
❖ BENOIT	Christophe	Chimie
❖ BOREL	Ludovic	FGTA
❖ BOUCHON	Nadia	FNEC-FO-FO
❖ BOULAN	Delphine	Serv. Pub. & Santé – Santé
❖ BOUTLEUX	Vincent	Energie et Mines
❖ COTTREAU	Xavier	FEC
❖ DE LA COTTE	Bruno	Serv. Pub. & Santé – Santé
❖ DELPECHES	Thierry	Chimie
❖ DOSDAT	Yves	FNEC-F.O.-FP
❖ DUMONT	Didier	Métallurgie
❖ GLOAGUEN	Fabien	Métallurgie
❖ JODET	Bruno	Serv. Pub. & Santé - Territoriaux
❖ JOUTEL	Yves	Employés & Cadres
❖ JOVELIN	Walter	Chimie
❖ LACABANNE	Fabien	F.G.T.A.
❖ LAIR	Mickaël	F.G.T.A.
❖ LARGILLET	Cédric	Serv. Pub & Santé – Territoriaux
❖ LEMARTIN	Maryse	FO COM Orange
❖ LEMONNIER	Marjorie	Pharmacie
❖ PAVIOT	Barbara	F.E.C.
❖ PINEL	Hervé	Finances
❖ PREVOST	Mathieu	F.O. COM La Poste
❖ QUEMENER	Quentin	Transports
❖ REAL	Patrick	FNEC-F.O.-FP
❖ RENIOU	Jérôme	FEETS
❖ RIVEAULT	Kévin	Cheminots
❖ TERAL	Jean-Pierre	F.E.E.T.S.



RESOLUTION GENERALE du 31^{ème} Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE de SEINE-MARITIME

Réuni le 16 Septembre 2021 à YVETOT, le 31^{ème} Congrès de l'Union Départementale des Syndicats FORCE OUVRIERE de Seine-Maritime affirme que le préalable principal à l'action syndicale repose sur la liberté et l'indépendance syndicale. C'est pourquoi, il réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens de 1906.

Le 31^{ème} congrès constate que les jeunes, les salarié(e)s, retraité(e)s et privé(e)s d'emploi subissent les politiques régressives orchestrées par les gouvernements successifs, en Seine Maritime comme sur l'ensemble du pays et au-delà. Il s'agit de remettre en cause tous les acquis dans le but de réduire le coût du travail.

Pendant ladite «crise» de la COVID, la situation sociale ne fait que se dégrader. La crise sociale actuelle, bien réelle, repose essentiellement sur des décisions du gouvernement soumis aux injonctions des financiers, de la Commission Européenne, de la Banque Centrale Européenne et du FMI, (Fonds Monétaire International), pour qui l'objectif premier est la réduction du coût du travail. A cet égard, le 31^{ème} congrès rappelle que le chômage est un moyen de pression du patronat sur la classe ouvrière et l'ensemble du monde du travail.

Le 31^{ème} congrès salue l'engagement de ses syndicats et militants de tout secteur qui ont répondu «présents» pendant la crise dite sanitaire, les mobilisations des salariés qui ont décidé de défendre leur emploi, leur salaire et leurs conditions de travail et tout particulièrement les personnels hospitaliers. Le 31^{ème} congrès considère comme un encouragement l'augmentation de 183 euros net/mois à la FPH et à la FPT «santé», victoire d'un combat acharné dans le contexte du COVID. Un tremplin pour revendiquer l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique et l'augmentation générale des salaires. Le Congrès réaffirme son attachement au statut de la Fonction Publique et l'augmentation du point d'indice pour les salaires de tous les fonctionnaires.

Les acquis structurels que sont les services publics et la sécurité sociale ont joué un rôle majeur pour pallier les carences des pouvoirs publics lors de cette période, (activité partielle, fonds de solidarité, assurance chômage, assurance maladie, branche famille). Le 31^{ème} congrès constate que notre système de Protection Sociale Collective solidaire montre une fois de plus sa capacité à faire face aux crises. C'est pourquoi, il est impératif de le maintenir et d'agir pour le renforcer.

Le 31^{ème} congrès condamne la politique d'austérité des gouvernements successifs qui, au nom du plan budgétaire européen, amène à réduire les dépenses publiques, supprimer des postes, des services et faire payer lourdement les travailleurs.

Les mesures autoritaires de confinement qui découlent des suppressions de lits d'hôpitaux et de places en réanimation en lieu et place de réouverture de lits et de réelles mesures sanitaires, augurent une période dangereuse et inédite.

Le 31^{ème} congrès constate que, dans le département, comme au niveau national, consignes ont été données par l'état pour réprimer violemment les manifestants.

C'est un danger pour la démocratie.

Le 31^{ème} congrès constate que les dispositions sanitaires, dérogoires au Code du travail et aux statuts de la Fonction Publique, sont bien souvent le prétexte à la remise en cause des libertés syndicales, tout comme les libertés individuelles et collectives. Le droit de réunion et/ou de manifester en sont un élément essentiel que FO défendra.

La grève est un droit intrinsèque de celui de la négociation collective et de la pratique contractuelle, à laquelle les travailleurs doivent pouvoir recourir librement, quand ils l'estiment nécessaire, pour défendre et faire valoir leurs droits et revendications. C'est pourquoi, le 31^{ème} congrès condamne sans réserve toute interdiction de manifester librement, condamne les décrets d'état d'urgence et lois dites «sanitaires», prolongées, et en demande le retrait.

De la même manière, le 31^{ème} congrès considère que l'obligation du service minimum à la SNCF, dans les transports publics en général et dans les écoles, est une atteinte au droit de grève.

Alors que le désastre sanitaire, la crise économique et sociale ont mis en exergue la lourde responsabilité du gouvernement et l'urgence de satisfaire les revendications, le Premier ministre osait parler des «vertus de la crise» aux universités du MEDEF et de l'opportunité qu'elles représentent pour amplifier et pérenniser les mesures d'exception.

Les annonces et effets d'annonces du gouvernement, se réfugiant derrière un «comité d'experts», cachent difficilement les contradictions des décisions prises tant sur les masques inutiles en Mars 2020 et maintenant devenus obligatoires, que sur les tests. Cette communication gouvernementale ne peut cacher les faits. Pour mémoire, les gouvernements successifs ont supprimé 103 382 lits à l'Hôpital depuis l'an 2000. Ce sont 4 179 lits supprimés en 2018 et 3 400 lits en 2019. Pour exemple, à l'Hôpital du Rouvray, la nouvelle restructuration programme de supprimer 196 lits sur 500 !

Conscient des conséquences sociales liées à la pandémie, le 31^{ème} congrès exige des mesures financières pour y faire face et le maintien des emplois.

Le congrès revendique les EPI adaptés à chaque poste de travail, (Equipements de Protection Individuelle, masques de qualité, médecine de prévention, suivi des personnels à risque...), et leur prise en charge financière par l'Etat, exige le rétablissement des CHSCT partout et leur maintien dans les services publics.

Le congrès revendique et exige la création des postes statutaires nécessaires et spécialisés dans les Hôpitaux, les EHPAD et les moyens techniques opérants. Le congrès soutient pleinement la revendication d'un agent pour un lit en EHPAD.

Les salariés n'ont pas à payer le «quoi qu'il en coûte».

Alors que le chômage est massif, les inégalités sociales abyssales, des centaines de milliers de Français basculent dans la précarité, l'émergence de nouveaux pauvres, importante, le CAC 40 et le nombre de milliardaires français tutoient les sommets.

En effet, le «quoi qu'il en coûte» a fourni aux entreprises des solutions d'économies sur les salaires, (activité partielle), et des facilités de financement, (le prêt garanti par l'Etat). Ce qui n'a pas empêché certains employeurs d'engager des restructurations massives, des plans sociaux, des plans d'économies drastiques que les salariés sont les premiers à subir au quotidien.

En une année, le patrimoine cumulé des 500 plus grandes fortunes de France aurait bondi de 30%. Mercredi 8 Septembre, la Bourse de Paris a clôturé, en recul, à 6 668,89 points. Néanmoins, elle reste toujours à portée de ses records absolus de l'an 2000, (6 944 points atteints en séance le 4 Septembre 2000), et s'en est même approchée, à

moins une cinquantaine de points, le 13 Août. Elle n'a pas longtemps connu la crise, après avoir vécu une chute vertigineuse au premier confinement en Mars 2020. En treize mois, elle avait retrouvé son niveau d'avant la pandémie. Au premier semestre 2021, le CAC 40, (qui représente la valorisation des 40 plus importantes entreprises multinationales françaises), s'est même envolé de plus de 17%.

FO exige la conditionnalité des aides publiques selon des normes sociales et environnementales permettant de présenter et de créer des emplois.

Entreprises et négociations collectives

Le 31^{ème} congrès estime nécessaire une politique de développement de filières industrielles d'avenir pour maintenir les emplois.

Afin d'éviter les accidents, comme celui de Lubrizol à Rouen le 26 Septembre 2019, le 31^{ème} congrès exige des pouvoirs publics la mise en place des «plans de prévention de risques technologiques» dans les zones industrielles et entreprises classées SEVESO du département et la restauration des CHSCT. Le congrès rappelle que FO avait pointé la responsabilité du gouvernement dans la délivrance de l'autorisation d'extension de l'entreprise, suite au décret ministériel de Juin 2019. Le slogan scandé par la population «Lubrizol coupable, état complice» résume la situation.

A ce titre, le 31^{ème} congrès rejette les lois de destruction de l'action publique, qui renforcent le pouvoir des préfets en matière d'autorisation d'implantation de sites industriels à haut risque.

Le congrès condamne l'attribution des aides publiques distribuées aux entreprises sans ciblage, sans condition ni contrôle. Il rappelle son opposition à toutes formes d'exonération de cotisations sociales qui mettent le salaire différé en péril, affaiblissant ainsi le financement de la Sécurité Sociale.

Le congrès exige l'abrogation des ordonnances et de la loi travail qui réduisent le nombre des mandats et le nombre des représentants du personnel aux attributions élargies et permettent la centralisation en CSE en lieu et place des Comités d'Entreprise et d'Etablissement, rendant ainsi difficile l'exercice du mandat syndical.

L'objectif des ordonnances et de la loi travail est de limiter le rôle et les droits des représentants syndicaux tout particulièrement avec les mesures d'urgence COVID-19 qui réduisent les délais d'information. FO exige l'abrogation.

De même le congrès exige l'abrogation des ordonnances permettant de déroger à la durée hebdomadaire de travail, au temps de repos et au repos dominical et des dispositions permettant la mise en œuvre des Accords de Performance Collective, (APC), dont l'objectif est la réduction des salaires et des droits acquis.

Le 31^{ème} congrès salue l'engagement des militants FO souvent contraints de «négocier le couteau sous la gorge» afin de maintenir les emplois, les salaires et l'entreprise. Il réaffirme son attachement au respect du paritarisme et condamne toute atteinte à la liberté de négociation au niveau national interprofessionnel. Il rappelle son attachement à la négociation collective de branche, seul niveau permettant de garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité. Le 31^{ème} congrès revendique le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, moyens pour lutter contre le dumping social.

Le 31^{ème} congrès condamne toutes les tentatives d'entrave à la liberté contractuelle et à la liberté de négociation collective, notamment via le blocage et les retards dans les procédures d'agrément et d'extension des accords et avenants signés.

Le 31^{ème} congrès exige l'extension des accords collectifs de branches dans des délais raisonnables sans dénaturation de la volonté des parties tels que les accords salaires, et condamne le système à deux vitesses qui consiste à faire passer en priorité les accords dits «Covid» au mépris de ceux accordant de réelles garanties aux salariés. Il rappelle son attachement indéfectible à la liberté de négocier, entravée aujourd'hui par les ordonnances travail.

Le 31^{ème} congrès de l'UD FO condamne la réforme de l'Assurance chômage du 28 Juillet 2019, imposée par le gouvernement, qui sanctionne les demandeurs d'emplois notamment les plus précaires et exige un retour aux règles de la convention d'assurance chômage du 14 Avril 2017, négociée par les interlocuteurs sociaux. En ce sens, FO en revendique l'abrogation.

Dans ce contexte de réforme institutionnelle concernant l'assurance chômage, Fo déplore les réductions d'effectifs au sein de Pôle Emploi.

Pour la seule région Normandie, pas moins de 57 postes en CDI ont été supprimés en 2 ans.

Ces réductions d'effectifs, additionnées à la crise sanitaire, entraînent indubitablement une hausse des demandeurs d'emplois à accompagner, tant sur le champ du placement que sur celui de l'indemnisation et une dégradation des conditions d'information et de suivi. Addition se répercutant également par ricochet sur la charge et les conditions de travail des conseillers Pôle Emploi.

Fonction publique

Le 31^{ème} congrès de l'UD FO, se prononce pour le strict respect de la laïcité institutionnelle, de la loi de 1905. Le Président Macron a présenté le projet de loi «contre le séparatisme», et prétend modifier les grandes lois laïques de 1882 et du 9 Décembre 1905.

FO dénonce et s'insurge contre la loi «École de la confiance», qui a notamment élargi à l'école maternelle le financement public des écoles privées confessionnelles par l'État et les collectivités territoriales.

«Fonds publics aux écoles publiques, fonds privés aux écoles privées !» Abrogation de toutes les lois anti-laïques. Nous ne saurions reconnaître d'autre texte réglementaire que la loi de 1905, seule loi protectrice pour notre École républicaine, pilier de la République.

Le Congrès revendique le maintien du baccalauréat comme examen national avec des épreuves nationales terminales et anonymes et donc, l'abrogation de la réforme du baccalauréat.

Le congrès revendique le maintien d'une fonction publique de carrière basée sur le triptyque concours/diplôme/catégorie. Il rejette toutes propositions de cadres professionnels interministériels et inter-fonctions publiques, prélude d'une fonction publique de métier.

Il revendique l'abandon de la loi de transformation de la Fonction Publique. Offensive du gouvernement contre les statuts, les salaires, les garanties collectives, associée à la destruction méthodique des services publics.

Le congrès réaffirme que tout doit être mis en œuvre pour garantir l'unité de la fonction publique républicaine, dans le respect de l'indépendance de ses trois versants, qui

repose en particulier sur la défense du statut général et de la valeur unique du point d'indice.

Le congrès rappelle la nécessité de maintenir des statuts particuliers de corps de fonctionnaires de l'État et leurs CAP, (Commission Administrative Paritaire), et les CHSCT. Il affirme que la suppression des statuts particuliers entraînerait la fin du statut général et la mise en œuvre de cadres d'emplois dans la fonction publique d'État.

Le congrès réaffirme son attachement au recrutement par concours dans la fonction publique fondement de l'égalité d'accès des citoyens aux emplois publics et garant de la laïcité comme de l'indépendance et de la neutralité de la fonction publique et de ses agents.

Retraites

La perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie et qui doit relever de la branche maladie de la sécurité sociale reposant sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé. En effet, la 5^e branche tendrait à écarter les retraités du régime général et remettrait en cause l'un des fondements de la sécurité sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle. Encore une fois, plutôt qu'un droit, ce serait un financement aléatoire aux mains des politiques et une rupture avec le salaire différé.

Le 31^{ème} congrès revendique que la dépendance soit considérée comme un «nouveau risque social» dont la gestion doit rester au sein de la branche de l'assurance maladie, au même titre que la maladie, l'invalidité, le décès ou la maternité.

Cette 5^{ème} branche, voulue par le président de la République serait en partie financée par les retraités qui en ont assez d'être détroussés.

Le 31^{ème} congrès invite les syndicats à se rapprocher de l'UDR FO 76 afin d'assurer la continuité militante des nouveaux et futurs retraités et d'aider ainsi au développement syndical.

Protection sociale

Le 31^{ème} congrès rappelle son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur la cotisation et le salaire différé, seul modèle qui permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre tous les aléas de la vie, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance, et d'assurer la gestion par leurs représentants.

Pour le congrès, les discussions en cours dans la Fonction Publique sur la protection sociale complémentaire ne doivent pas conduire à un affaiblissement de la sécurité sociale au profit d'un système assurantiel.

Rappelant qu'une cotisation ouvre des droits alors qu'un impôt impose des devoirs, le 31^{ème} congrès s'oppose à la fiscalisation de la Sécurité sociale opérée par les lois de finances successives. Le transfert de la dette sociale à la CADES, (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale), de 136 milliards d'€ conduit à faire supporter l'essentiel du coût des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire, sur les salariés et retraités via la prolongation de la CRDS, (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale), jusqu'en 2033 ; alors qu'elle devait s'éteindre en 2024 avec les prélèvements qui l'alimentent.

Le 31^{ème} congrès réaffirme son opposition totale à toute mesure entraînant le recul de l'âge de départ à la retraite et exige l'abandon définitif de la «réforme» des retraites.

Alors que l'immense majorité dans le pays refuse la réforme des retraites universelle par point, le Président Macron avait déclaré le 28 Août 2020 qu'«on ne peut pas faire la réforme comme avant la crise, mais il faut la faire avec le même rapport à la vérité qu'on a eu dans la crise du COVID». Le 1^{er} Ministre et le ministre de l'économie lui emboîtant le pas.

Depuis, dans la confusion organisée, les déclarations se succèdent en ce sens. La volonté de supprimer les régimes spéciaux refait la «une» ainsi que la contre-réforme des retraites.

Ainsi, le Président de la République, lors de la présentation de la loi du 5 Août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, a évoqué sa volonté de poursuivre ses contre-réformes, celle des retraites et celle de l'assurance chômage notamment.

Mercredi 8 Septembre 2021, le Premier ministre a annoncé construire la réforme des retraites «lorsque la pandémie sera sous contrôle et lorsque la reprise économique sera suffisamment solide».

Cette loi du 5 Août introduit le «pass sanitaire».

A compter du 15 Septembre, des salariés peuvent être mis à pied sans salaire. C'est inacceptable.

Nous dénonçons toutes les mesures de coercition et de sanction à l'encontre des salariés.

Le gouvernement cherche à diviser les salariés pour mieux faire passer ses contre-réformes.

Le «pass sanitaire» constitue une attaque sans précédent contre le code du travail et les statuts dans la Fonction publique. C'est une restriction des libertés individuelles et collectives que nous condamnons. Le 31^{ème} congrès réaffirme son opposition totale à cette dérive répressive, le gouvernement cherchant à diviser les salariés pour mieux faire passer ses contre-réformes et occulter ainsi sa responsabilité première, permettre à l'hôpital de soigner.

Aux côtés de tous les salariés qui défendent leurs droits, le 31^{ème} congrès rappelle son attachement à la liberté de choisir et appelle à combattre ces contre-réformes, en particulier en préparant dès maintenant la grève interprofessionnelle du 5 octobre.

Hors de question de mettre les revendications de côté au nom d'un «consensus sanitaire» !

Le 31^{ème} congrès, fait siennes les analyses des dernières résolutions du CCN et réaffirme avec force que le patronat et le gouvernement doivent répondre aux revendications immédiates, notamment :

- L'augmentation générale des salaires, pensions, retraites, minimas sociaux ;
- Un SMIC net à 1 450 euros ;
- 183 euros net pour tous les salariés du secteur médico-social public et privé ;
- 183 euros net pour tous les fonctionnaires à l'instar des hospitaliers ;
- L'arrêt des suppressions de lits à l'hôpital, des créations de postes et la restitution des lits fermés ;
- L'augmentation de 20 % en rattrapage du pouvoir d'achat lié au blocage du point d'indice dans la fonction publique depuis 10 ans ;
- L'arrêt des plans de licenciements, le maintien de tous les emplois ;

- Le retrait de la loi du 5 Août 2021 sur le «pass sanitaire», aucun salarié sanctionné ni licencié ;
- L'abandon du projet de réforme de retraite universelle par point et le maintien de tous les régimes spéciaux et le maintien de la reconnaissance des carrières longues ;
- L'abrogation de la réforme du chômage ;
- Le 31^{ème} congrès exige l'abrogation de tous les ordres paramédicaux ;
- L'abrogation du jour de carence.

**LIBRES ET INDEPENDANTS,
CONSTRUIRE LE RAPPORT DE FORCES INTERPROFESSIONNEL POUR LES REVENDICATIONS**

Le 31^{ème} congrès approuve le mandat du CCN de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat : «Ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de l'assurance chômage restent à l'ordre du jour».

Le 31^{ème} congrès réaffirme que la revendication demeure le moteur du progrès, et que la négociation et l'action passent par l'établissement du rapport de force.

Pour ce faire, le congrès réaffirme son attachement indéfectible au syndicalisme libre et indépendant.

Déterminé à défendre les droits et garanties des salariés, le congrès appelle à combattre les contre-réformes destructrices de droits sociaux et attentatoires à la solidarité des salariés et contribuer ainsi à amplifier la mobilisation interprofessionnelle comme nous l'avons déjà fait contre les retraites Macron-Delevoe.

Développement syndical

Le 31^{ème} congrès appelle l'ensemble des structures et militants à amplifier la syndicalisation en développant de nouvelles implantations et en consolidant les structures existantes par l'augmentation du nombre d'adhérents.

Il appelle à inviter largement les syndiqués aux stages de formation UD.

Il appelle tous les syndicats et les militants FORCE OUVRIERE à se mobiliser pour faire voter FO aux élections professionnelles, notamment dans la Fonction publique en 2022.

L'urgence est à la préparation du rapport de force interprofessionnel.

A cette fin, le 31^{ème} congrès appelle l'ensemble des structures, syndicats et sections syndicales FO à réunir leurs instances et leurs adhérents, à tenir les salariés le plus largement informés, en allant à leur rencontre, en les réunissant, à établir avec eux les cahiers de revendications, les faire connaître et à les porter avec audace et détermination.

En ce sens, le congrès appelle toutes ses structures à s'engager avec détermination, dès maintenant dans la préparation de la grève interprofessionnelle du 5 Octobre 2021.

En avant pour réunir, rassembler, revendiquer, résister, reconquérir !

Vive la Confédération FORCE OUVRIERE, vive l'Union Départementale de Seine Maritime !

ADOPTE A L'UNANIMITE MOINS 2 ABSTENTIONS.

**A noter dès maintenant
dans vos agendas**



Le XXVème congrès confédéral FORCE OUVRIERE
se tiendra du 29 Mai au 4 Juin 2022
au Parc des Expo Métropole Rouen Normandie
46 Avenue des Canadiens 76120 LE GRAND QUEVILLY

Avec quelque 4 000 délégués, de nombreux invités et des délégations étrangères, ce congrès sera un grand moment de la vie de notre Confédération avec un retentissement local, national et international.

Les contraintes d'accueil pour la bonne tenue des travaux du congrès nécessiteront des moyens importants, en particulier en nombre de militants auquel notre Union Départementale doit principalement contribuer.

Ce sont plus de 200 camarades que notre UD est amenée à solliciter durant l'intégralité de cette semaine pour des tâches très diverses : accueils en gare, sécurité, services de secours, administratif, stands, buvette, etc...

Notre capacité à mobiliser sur une telle durée dépendra de votre propre détermination à susciter l'engouement de vos délégués.

L'enthousiasme déjà exprimé par plusieurs d'entre vous est d'ores et déjà de bon augure.

Une circulaire accompagnée de l'imprimé d'inscription vous seront envoyés début Novembre afin de recenser les militants sur lesquels nous pourrons compter.



